



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/601  
13 septembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 90 de l'ordre du jour

POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION  
DES JEUNES

Politiques et programmes entrepris avec la participation des  
jeunes : participation, développement, paix

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 2	3
II. RECAPITULATION ET RECOMMANDATIONS .....	3 - 17	3
III. ACTIVITES DES ETATS MEMBRES QUANT A L'APPLICATION DES PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT LA POURSUITE DE LA PLANIFICATION ET DES ACTIVITES DE SUIVI APPROPRIEES DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE .....	18 - 36	8
IV. LE ROLE DU CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LES AFFAIRES HUMANITAIRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A VIENNE .....	37 - 59	10
V. APPLICATION DES PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT LA PLANIFICATION ET LES ACTIVITES DE SUIVI EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : ACTIVITES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES .....	60 - 71	19
VI. COURANTS DE COMMUNICATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA JEUNESSE ET LES ORGANISATIONS DE JEUNES .....	72 - 85	22
VII. ACTIVITES DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES N'APPARTENANT PAS AU SYSTEME DES NATIONS UNIES .....	86 - 89	25

88-22357 5906P (F)

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
VIII. ACTIVITES DES CENTRES ET INSTITUTS DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE .....	90 - 93	26
IX. HOPE 87 .....	94 - 98	26
<u>Annexe</u> Projets bénéficiant d'une assistance du Fonds des Nations Unies pour la jeunesse de janvier 1984 à juin 1988 .....		31

/...

## I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 40/14, datée du 18 novembre 1985, l'Assemblée générale a adopté, durant sa quarantième session, les principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse (A/40/256, annexe). A ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions, l'Assemblée générale a mis l'accent sur les activités de suivi de l'Année internationale pour la jeunesse : participation, développement et paix, et souligné la nécessité d'une application intégrale des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse.

2. Le présent rapport est présenté conformément aux résolutions 42/52, 42/53, 42/54 et 42/55 de l'Assemblée générale. Il est fondé sur les données disponibles et sur les informations reçues des Etats Membres, des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

## II. RECAPITULATION ET RECOMMANDATIONS

3. Comme l'indique le présent rapport, des activités de suivi de l'Année internationale de la jeunesse sont déjà bien engagées aux plans national, régional et international. Le processus permanent d'examen, d'évaluation et d'application des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse par les responsables intéressés à tous les niveaux est encourageant. Cependant, il est évident que des obstacles existent qui compromettent les progrès, le principal étant le rétrécissement de la base de ressources à tous les niveaux.

4. Le développement des activités d'information et de promotion au plan mondial visant un public toujours plus large a donné des résultats non négligeables et contribué à modifier les attitudes. La nécessité d'envisager la participation des jeunes comme un élément intégré de la participation de la population en général au processus de développement est de plus en plus largement acceptée. En conséquence, divers gouvernements ont élargi leur définition de la participation pour associer les jeunes au processus de prise de décision ainsi qu'à la formulation et à la réalisation des projets.

5. Nombre d'Etats se sont inspirés des principes directeurs pour affiner les concepts de l'Année internationale de la jeunesse. En conséquence, des politiques, méthodes, programmes et structures de divers types ont été conçus aux fins d'élaborer une politique nationale intégrée de la jeunesse. Dans bien des cas, la volonté et l'action concertées des gouvernements ont abouti à de nouvelles dispositions législatives et à la création de services sociaux ainsi qu'à la mise en place de programmes pour l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle.

6. Malgré de graves contraintes financières, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne continue, en sa qualité d'organisme coordonnateur des questions relatives à la jeunesse au sein du système des Nations Unies, à jouer un rôle important dans la promotion d'une approche concertée qui permettrait d'intégrer les jeunes au développement. Les efforts du Centre se sont orientés vers l'aide aux gouvernements et aux mécanismes nationaux s'occupant de la jeunesse en vue de

/...

renforcer les capacités nationales d'élaboration de politiques et de programmes globaux pour la jeunesse par la fourniture de directives et d'informations, ainsi que de documentation technique, sans oublier l'appui opérationnel direct.

7. En dépit de diminutions persistantes des ressources financières et humaines, les commissions régionales des Nations Unies se sont efforcées de promouvoir les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse, tant dans le cadre des plans d'action régionaux que dans la perspective des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse. Les gouvernements et les organisations régionales non gouvernementales ont participé activement à ce processus. Par ailleurs, les commissions régionales ont fourni un appui fonctionnel aux activités de coopération technique et renforcé leurs liens avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne par le biais d'échanges d'informations et en organisant des réunions régionales sur la jeunesse et des missions consultatives.

8. Les organes et organismes concernés du système des Nations Unies ont élaboré de nouveaux programmes relatifs à la jeunesse et renforcé leur action dans ce domaine dans le cadre des activités consécutives à l'Année internationale. On constate un progrès considérable des activités d'information et de promotion, y compris la publication et la diffusion de numéros spéciaux de circulaires et de bulletins, d'articles et d'autres types de documentation. Divers organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, ont également coordonné leurs activités avec celles des gouvernements en vue d'encourager et de renforcer les initiatives, programmes et politiques en faveur de la jeunesse à l'échelon national et local. Dans bien des cas, cela impliquait un appui technique, fonctionnel et matériel aux comités nationaux pour la jeunesse, une utilisation et une diffusion améliorées des travaux de recherche, la promotion des activités de coopération technique au profit de la jeunesse et services consultatifs fournis aux gouvernements sur leur demande.

9. La coopération interinstitutions dans le domaine de la jeunesse qui s'est instaurée depuis l'Année internationale de la jeunesse a donné des résultats positifs : développement de la recherche sur la jeunesse, activités de coopération technique plus intensives et plus étendues, services consultatifs fournis aux gouvernements sur leur demande; meilleures relations de travail entre organismes des Nations Unies et groupes d'organisations non gouvernementales; enfin fructueuse coopération bilatérale sur le terrain entre institutions du système des Nations Unies.

10. Dans le contexte des activités de suivi de l'Année, de nombreuses organisations non gouvernementales ont mené à bien un nombre considérable d'activités inspirées des principes directeurs et ce dans un champ opérationnel très vaste. La diversité des activités à tous les niveaux n'a eu d'égale que celle des questions traitées. De nombreuses organisations non gouvernementales ont utilisé leur système d'information, leur réseau d'adhérents régionaux et nationaux et divers autres réseaux existants de communication avec la jeunesse. Plusieurs de ces organisations ont créé des équipes spéciales et groupes de travail pour élaborer et appliquer des programmes spécifiques dans les domaines de la participation, du développement et de la paix. Elles ont apporté une contribution substantielle à la masse croissante d'informations sur la situation globale de la jeunesse qu'elles ont par ailleurs largement contribué à diffuser. On a enregistré

/...

également un grand nombre d'études et de programmes d'action sur des thèmes aussi variés que le chômage, la situation sociale des étudiants, les incapacités, la protection familiale, la réforme de l'éducation et les activités de consultation. Bon nombre d'organisations non gouvernementales et associations d'étudiants ont pris l'initiative de rencontres, séminaires et conférences à tous les niveaux mettant l'accent sur les objectifs, stratégies et programmes de l'Année internationale de la jeunesse.

11. Pour l'essentiel, les activités de suivi de l'Année ont renforcé les efforts concertés déployés pour élaborer une planification à long terme reposant sur une perspective bien définie des problèmes de la jeunesse. On notera parmi les progrès réalisés dans le domaine : a) une prise de conscience globale nettement accrue de la situation, des besoins et des aspirations de la jeunesse; b) la possibilité de faire appel à un ensemble de connaissances spécialisées plus vaste; c) un développement considérable du nombre des organisations de jeunes s'intéressant à la jeunesse et leur participation active aux activités de suivi de l'Année; d) la poursuite des efforts visant à définir de nouvelles approches de la coopération interinstitutions; e) le développement des programmes intéressant la jeunesse au sein du système des Nations Unies; f) un renforcement accru des efforts de coordination dans le domaine de la jeunesse tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies; et g) le développement de divers dispositifs et procédures institutionnels à tous les niveaux (par exemple mécanismes nationaux, consultation et coopération entre organisations non gouvernementales s'intéressant à la jeunesse dans le cadre de réunions diverses, consultations interinstitutionnelles au sein des Nations Unies, sans oublier le Groupe de travail interinstitutions officieux de caractère technique et divers mécanismes semblables au niveau régional).

12. Ces résultats positifs ne doivent pas dissimuler qu'il subsiste un certain nombre d'obstacles sérieux que l'on trouvera brièvement énumérés ci-après.

13. Dans de nombreux pays, on n'apprécie pas encore suffisamment toutes les implications d'une politique nationale de la jeunesse en tant que force d'intégration des jeunes à tous les secteurs du développement, ce qui explique que la politique de la jeunesse ne soit pas encore considérée dans ces pays comme partie intégrante de l'effort de planification nationale du développement. En conséquence, les plans, programmes et projets de développement ne reflètent pas encore suffisamment les préoccupations relatives à la jeunesse. La planification dans le domaine de la jeunesse est également compromise par :

- a) L'insuffisance de la coordination interinstitutions;
- b) Le manque de données de base et la faiblesse de la recherche;
- c) Le caractère limité des ressources destinées à financer les activités de développement que les autorités nationales souhaitent poursuivre;
- d) Le manque de personnel qualifié.

14. Au niveau régional, le manque d'effectifs et de ressources financières a rendu plus aléatoire l'application effective des principes directeurs. Les efforts de coordination entre les commissions régionales et les organisations régionales intergouvernementales et non gouvernementales, y compris les organisations de

/...

jeunes, dans les domaines de l'échange d'informations, de la recherche, de la promotion, des questions intéressant les jeunes et de la coopération technique restent insuffisants.

15. Dans le système des Nations Unies, le manque de ressources humaines et financières a compromis la capacité des organismes et organes concernés de réagir de façon adéquate aux demandes des gouvernements. Le système des Nations Unies a été empêché de développer ses activités de coopération technique dans le domaine de la jeunesse.

16. En outre, la coopération et la coordination interinstitutions se sont manifestées surtout dans le domaine de l'échange d'informations entre les divers organes et organisations des Nations Unies. Il en est résulté une bonne atmosphère de collaboration mais il faudrait des efforts mieux concertés pour favoriser une plus vaste diffusion de l'information et continuer de promouvoir les préoccupations et les questions intéressant les jeunes en général. En fait, la coopération interinstitutions au niveau des activités de suivi de l'Année internationale de la jeunesse, doit viser à :

a) Elaborer de nouvelles stratégies et orientations pour répondre aux besoins de la jeunesse au niveau national;

b) Faire prévaloir une conception plus fonctionnelle et plus technique de la coopération interinstitutions, en particulier pour l'action menée sur le terrain;

c) Fournir davantage d'assistance technique;

d) Soutenir les actions menées au niveau régional, en coopération avec les commissions régionales et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales intéressées.

17 Pour l'essentiel, les activités de suivi de l'Année exigent une campagne de mobilisation encore plus active et persistante en faveur de la jeunesse, le but étant de donner une image positive des jeunes en tant que force sociale dynamique et créatrice. En outre, il apparaît nécessaire d'élargir le cadre des activités relatives à la jeunesse à tous les niveaux pour préserver pendant la période de suivi l'élan acquis, en dépit des graves difficultés financières qui affectent aussi bien les Etats Membres que le système des Nations Unies. A cet égard, on peut formuler les suggestions suivantes :

a) Un engagement plus actif et une action tangible des gouvernements en faveur de la jeunesse assorti d'une coopération internationale fructueuse dans ce domaine s'imposent si l'on veut continuer à progresser dans l'application des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et les activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse et assurer le suivi efficace de l'Année internationale de la jeunesse. Rien ne se fera sans un effort concerté des gouvernements, appuyé par les mécanismes internationaux concernés;

b) Il est essentiel de renforcer encore les fonctions interdépendantes des Nations Unies en tant que forum international chargé de mettre en lumière les principales questions et problèmes relatifs à la jeunesse et leur éventuelle solution, fournisseur de la coopération technique et financière aux programmes en

/...

faveur de la jeunesse et mécanisme coordinateur de l'effort mondial en vue d'atteindre les objectifs de l'Année. Cela implique également un appui et une coopération renforcés de la part des gouvernements, des organisations non gouvernementales et de toutes les autres institutions concernées;

c) Il convient de soutenir les comités nationaux et autres organes de coordination appropriés à l'échelon national et de leur fournir les services techniques et l'assistance voulue;

d) Compte tenu de leur rôle essentiel dans le développement et l'application des programmes en faveur de la jeunesse, particulièrement au niveau national, il convient d'encourager les organisations non gouvernementales à développer leurs interfaces avec les organisations gouvernementales et les institutions et organisations du système des Nations Unies;

e) En vue de faciliter les contributions gouvernementales au Fonds des Nations Unies pour la jeunesse et d'accroître ses ressources, il conviendrait de l'inscrire sur la liste des programmes soumis à la Conférence des Nations Unies pour les années de contributions aux activités de développement;

f) Il est nécessaire de développer et de systématiser les échanges d'informations entre organismes du système des Nations Unies et en particulier de prévoir la fourniture directe d'informations sur la jeunesse aux ministères nationaux concernés. Compte tenu de la multiplicité des canaux d'information au niveau national, les informations pertinentes émanant du système des Nations Unies devraient être dirigées entre autres vers les ministères spécialisés et les organisations non gouvernementales concernées;

g) Il est indispensable d'améliorer la représentation des jeunes dans les délégations nationales à l'Assemblée générale et aux autres réunions pertinentes du système des Nations Unies;

h) Le Comité d'organisations non gouvernementales de Vienne sur la jeunesse et la réunion officieuse d'organisations non gouvernementales internationales de jeunes à Genève doivent être encouragés à approfondir la réflexion de ces organisations sur les problèmes de la jeunesse et à renforcer les courants de communication entre les Nations Unies, les jeunes et leurs organisations à tous les niveaux;

i) Une réunion consultative d'organisations non gouvernementales avec une représentation adéquate aux différents niveaux devrait être organisée par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies de Vienne afin d'examiner à intervalles réguliers comment ces organisations pourraient contribuer à une meilleure mise en oeuvre des politiques et programmes pour la jeunesse dans le cadre de l'application des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse.

/...

III. ACTIVITES DES ETATS MEMBRES QUANT A L'APPLICATION DES  
PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT LA POURSUITE DE LA  
PLANIFICATION ET DES ACTIVITES DE SUIVI APPROPRIÉES  
DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE

18. On trouvera ci-après un résumé des tendances et des activités actuelles des Etats Membres en ce qui concerne l'application des principes directeurs et de la manière dont ces Etats abordent les questions intéressant la jeunesse dans le cadre des activités de suivi de l'Année internationale de la jeunesse. Ce résumé est établi d'après les réponses aux notes verbales diffusées par le Secrétariat en janvier 1988, des déclarations faites par les représentants des gouvernements durant les dernières délibérations d'organes intergouvernementaux, des échanges de correspondance avec les organismes nationaux et d'autres renseignements disponibles. Vingt-cinq Etats Membres ont répondu à ces notes verbales.

19. De nombreux gouvernements ont mis en place des structures d'appui à l'élaboration et à l'application de programmes et d'activités aux niveaux national et local. A cet égard, de nombreux Etats ont soit maintenu leurs comités nationaux de coordination 1/ ou bien confié à des ministères/conseils/départements/secrétariats/services la responsabilité des activités de suivi et de planification à long terme des questions intéressant les jeunes 2/ ou encore institué à cette fin de nouveaux mécanismes de coordination 3/. En Union des Républiques socialistes soviétiques, la création d'un comité d'Etat pour la jeunesse est envisagée. Dans d'autres cas, les gouvernements ont chargé les organisations de jeunes de coordonner les activités en faveur de la jeunesse au niveau national. Aux Etats-Unis d'Amérique par exemple, les administrations locales, des organisations privées, des groupes religieux et des organisations non gouvernementales exécutent deux programmes nationaux pour les jeunes (Youth 20 and Runaway and Homeless Youth), dans lesquels le gouvernement fédéral a un rôle de catalyseur.

20. De nombreux gouvernements ont révisé leurs politiques actuelles vis-à-vis des jeunes en vue de les unifier, de les renforcer ou de les remanier compte tenu des besoins et des aspirations des jeunes de leur pays. A cet effet, ils ont conçu de larges politiques nationales en faveur de la jeunesse 4/. En Australie, par exemple, dans le cadre d'un programme connu sous le nom de "Priority one", le Gouvernement s'attaque aux problèmes que rencontrent les jeunes.

21. Nombre de gouvernements ont conçu des politiques nationales axées sur l'intégration et la participation sociale des sous-groupes de jeunes marginaux (ceux par exemple qui ont abandonné leurs études, les jeunes migrants, les jeunes femmes, les jeunes handicapés, les jeunes réfugiés, les jeunes délinquants) comme le prévoit le paragraphe 59 des principes directeurs 5/.

22. Un certain nombre de gouvernements 6/ ont pris des mesures spéciales pour résoudre certains problèmes concernant les jeunes, comme le chômage, l'éducation et la formation, le logement et l'environnement, la santé, l'intégration sociale, la délinquance, la toxicomanie (A/40/256, par. 51, 52, 54, 56, 68 et 69). A cet égard, beaucoup ont amélioré leur système éducatif et facilité l'accès des jeunes à un emploi rémunérateur grâce à une meilleure utilisation des ressources et à des programmes de gestion et de formation efficaces. Aux Etats-Unis d'Amérique, les institutions locales, les écoles et les associations bénévoles collaborent pour améliorer les possibilités qui s'offrent aux jeunes et en particulier faciliter leur entrée sur le marché du travail.



23. De nombreux gouvernements ont entrepris des examens et évaluations détaillés de la situation des jeunes (emploi, enseignement et formation, santé, environnement, participation et intégration, protection sociale, délinquance et abus de drogues et d'alcool) 7/.
24. De nombreux gouvernements ont reconnu la place importante que les jeunes occupaient dans le processus de développement national 8/. Le Swaziland, par exemple, a lancé des projets en faveur des jeunes à l'échelle nationale de façon à promouvoir leur intégration et à développer la solidarité entre eux. De même, la République-Unie de Tanzanie a lancé sous les auspices du groupe économique pour les jeunes un programme destiné à encourager les projets en faveur des jeunes ruraux fondés sur l'effort personnel.
25. De nombreux pays 9/ ont élaboré des programmes destinés à encourager l'autosuffisance par la création d'emplois indépendants ou par le lancement de projets générateurs de revenus, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 51 des principes directeurs. Plusieurs gouvernements 10/ ont encouragé la mise en place de coopératives pour élargir l'éventail d'activités économiques qui s'offrent aux jeunes, en particulier dans l'agriculture et la petite industrie, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 51 des principes directeurs. En Italie par exemple, des coopératives de jeunes ont été créées dans les écoles pour familiariser les jeunes avec les projets fondés sur l'effort personnel.
26. Plusieurs gouvernements ont mobilisé les jeunes par le biais des associations/organisations de villages et les ont fait participer à l'exécution de projets de développement 11/.
27. De nombreux gouvernements 12/ ont reconnu le rôle important de l'enseignement et de la formation dans l'intégration tant sociale qu'économique des jeunes. Un certain nombre de gouvernements ont entrepris d'améliorer constamment le niveau de l'enseignement et des qualifications professionnelles et notamment les possibilités d'apprentissage et de formation professionnelle 13/. En Chine par exemple, des écoles techniques et professionnelles, des centres de formation préalable à l'emploi, des cours de formation professionnelle de courte durée et des écoles offrant des cours à temps partiel ont été créés pour favoriser l'emploi des jeunes citadins. Le Ghana a institué des cours de formation professionnelle obligatoire pour réduire le chômage et pour empêcher les jeunes qui abandonnent leurs études de tomber dans la délinquance.
28. Un certain nombre de gouvernements ont mis au point des politiques et programmes de formation d'animateurs et de personnel d'encadrement des jeunes ou renforcé ceux qui existaient déjà en insistant particulièrement sur la formation aux fonctions de direction 14/.
29. Plusieurs gouvernements 15/ ont encouragé les jeunes à prendre conscience des questions d'environnement et leur ont demandé d'appuyer l'application de mesures de protection de la nature grâce en particulier à une participation communautaire accrue. En Pologne, un conseil des jeunes pour la protection de l'environnement, qui servira d'organe consultatif au Comité pour les jeunes et la culture physique, est en cours de création.

/...

30. Certains gouvernements 16/ se sont intéressés à la santé des jeunes et ont notamment lancé des campagnes contre l'alcoolisme, l'abus et le trafic des drogues. A cet égard, une importance plus particulière a été accordée aux programmes de formation et d'enseignement en faveur des jeunes.

31. De nombreux pays 17/ ont adopté de nouvelles lois en faveur des jeunes et notamment de leur bien-être général conformément au paragraphe 5 des principes directeurs. Plusieurs pays ont mis à jour leur législation de façon à faire bénéficier les jeunes d'une protection dans le service national, dans l'emploi et dans la formation. La Finlande a par exemple modernisé sa législation sur le travail des jeunes dans le but d'accroître le soutien qu'elle accorde aux organisations nationales de jeunes. En Union des Républiques socialistes soviétiques, une nouvelle loi sur la jeunesse destinée à servir de cadre à l'élaboration des politiques nationales en faveur des jeunes sera bientôt adoptée.

32. Pour encourager le développement des services sociaux et de l'action sociale, un certain nombre de gouvernements ont institué des récompenses nationales à l'intention des jeunes et des étudiants de mérite exceptionnel, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 55 des principes directeurs.

33. De nombreux gouvernements 19/ ont pris des mesures concrètes pour faciliter l'accès des jeunes au tourisme et aux programmes d'échanges en tant que moyen de promouvoir l'entente internationale, conformément au paragraphe 58 des principes directeurs.

34. Conformément au paragraphe 57 des principes directeurs, de nombreux pays 20/ ont accordé leur appui technique et financier aux centres, bibliothèques, clubs de loisirs et de sports pour les jeunes de façon à améliorer leurs connaissances scientifiques et leur niveau culturel.

35. Une autre tendance importante observée dans plusieurs pays est la désignation d'un jour, d'une semaine, d'un mois ou d'une décennie nationale en faveur des jeunes pour favoriser la planification et la programmation à long terme des activités intéressant la jeunesse 21/.

36. Plusieurs gouvernements ont pris des mesures pour appuyer financièrement les projets intéressant les jeunes, compte tenu de l'insuffisance des ressources allouées aux activités en faveur de la jeunesse 22/.

#### IV. LE ROLE DU CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LES AFFAIRES HUMANITAIRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A VIENNE

37. L'Assemblée générale dans sa résolution 41/97 a chargé le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne de servir au sein du système des Nations Unies de centralisateur pour tout ce qui concerne la jeunesse. Il a un rôle essentiel à jouer en maintenant la dynamique des activités consécutives à l'Année. Pour l'essentiel, il assume la responsabilité principale pour ce qui est de la promotion, de l'évaluation et du contrôle de l'application des principes directeurs concernant la planification et les activités de suivi en faveur de la jeunesse qui définissent l'orientation et la stratégie fondamentales du programme des Nations Unies pour la jeunesse.

/...

38. Cependant, les restrictions financières actuelles et les réductions de personnel ont empêché d'élargir l'application des principes directeurs à tous les niveaux et ont également limité les activités de promotion et d'information du Centre ainsi que la participation aux réunions.

39. En dépit de ces circonstances, le Centre a fourni des services techniques sur les questions de la jeunesse à des organes intergouvernementaux conformément à son mandat. A cet égard, le Centre a établi quatre types de rapports : des rapports évaluant la situation de la jeunesse, des rapports sur les politiques et programmes intéressant les jeunes, des rapports sur la coordination et l'information dans le domaine de la jeunesse et des rapports sur la communication entre l'Organisation des Nations Unies d'une part, les jeunes et les organisations de jeunes de l'autre. En outre, le Centre a effectué des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques et programmes en vue d'évaluer les questions cruciales et les tendances nouvelles. Il entreprend actuellement une étude sur la situation et les besoins des jeunes marginaux. Un répertoire de certaines tâches incombant à l'Organisation des Nations Unies pour aider les gouvernements à élaborer des politiques nationales de la jeunesse doit être publié à la fin de 1988.

40. Le Centre a pris des mesures pour encourager et favoriser la création de mécanismes nationaux lorsqu'il n'en existe pas et à faciliter les relations de travail avec les mécanismes existants par une correspondance directe, une aide sous forme de conseils, le suivi des activités au niveau national et un apport régulier d'informations. A cet égard, le Centre met à jour un répertoire des organismes nationaux pour la jeunesse qu'il doit envoyer aux gouvernements.

41. Assurer une large publicité aux objectifs et stratégies de l'Année internationale de la jeunesse et aux principes directeurs demeure une priorité parmi les activités du Centre. Le Centre a commencé un échange mondial d'informations dans ce domaine en coopération avec des Etats Membres, des institutions et organes des Nations Unies, particulièrement les commissions régionales ainsi qu'avec des ONG. En vue de tenir les institutions des Nations Unies ainsi que les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux au courant des sujets examinés par les organes directeurs des Nations Unies au sujet de la jeunesse, le Centre établit des analyses et des résumés des délibérations et les envoie aux gouvernements, aux institutions et organismes des Nations Unies ainsi qu'aux organisations gouvernementales et non gouvernementales.

42. Le maintien et le renforcement des courants de communication entre les Nations Unies et les organisations de jeunes est une fonction primordiale. Le Centre a fourni une assistance fonctionnelle et technique à la réunion officielle qu'ont tenue à Genève les organisations internationales non gouvernementales de jeunes et au Comité des organisations non gouvernementales qui, à Vienne, s'occupe de la jeunesse.

43. En tant que coordonnateur du Groupe de travail interorganisations officieux chargé des questions techniques, le Centre a pris des mesures concrètes pour faire prévaloir à l'intérieur du système des Nations Unies une approche globale et intégrée des questions relatives à la jeunesse.

/...

44. Le Centre a continué de bénéficier des services du Conseiller interrégional en matière de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse; ces services sont financés à l'aide du budget du programme ordinaire du Département de la coopération technique pour le développement. Entre janvier 1986 et janvier 1988, le Conseiller interrégional s'est rendu en missions dans les pays suivants : Antilles néerlandaises, Arabie saoudite, Argentine, Barbade, Botswana, Cap-Vert, Comores, Costa Rica, Inde, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Népal, Pakistan, Panama, Rwanda, Sénégal, Suriname et Uruguay. L'objet principal de ces missions était d'aider les gouvernements qui en faisaient la demande à élaborer des politiques et programmes nationaux à long terme s'inscrivant dans le cadre des objectifs de l'Année internationale de la jeunesse. L'accent a été mis sur le renforcement des dispositions, structures et procédures institutionnelles permettant d'intégrer effectivement les politiques relatives à la jeunesse dans la planification du développement national.

45. C'est ainsi que dans les Antilles néerlandaises, des conseils ont été donnés en vue d'élaborer une politique de la jeunesse et de créer un conseil de la jeunesse pour l'île de Curaçao. A la Barbade, le Conseiller interrégional a aidé à l'élaboration de projets pour les jeunes chômeurs. En Arabie saoudite, il a examiné le programme relatif à la jeunesse de la Direction générale de l'action sociale pour la jeunesse. Au Panama, il a aidé le tribunal pour mineurs à mettre au point des stratégies nationales de prévention de la délinquance juvénile. En Inde, il a aidé le Département de la jeunesse du Ministère de la mise en valeur des ressources humaines à examiner plusieurs programmes nationaux pour les jeunes et il a proposé de nouvelles initiatives. Au Botswana, il a donné des conseils sur la création d'un centre national pour la jeunesse. Au Malawi, il a examiné les programmes de développement et des politiques en vigueur et a donné des avis sur une politique nationale pour la jeunesse. Aux Comores, il a donné des conseils sur les mesures visant à intégrer les jeunes dans la société et sur les moyens d'obtenir une aide supplémentaire de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

46. Le processus de mise en oeuvre des principes directeurs comprend plusieurs éléments parmi lesquels la mise en place d'un cadre institutionnel, la mobilisation de ressources, la recherche et la formation, l'échange d'informations et la coopération technique. Le Centre renforcera encore davantage et élargira la coopération entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le système des Nations Unies - partenaires indispensables dans ce processus. L'accent portera surtout sur la poursuite des efforts par les Etats Membres, le système des Nations Unies, le secteur des ONG et autres organisations intéressées et sur l'adoption des mesures et des initiatives nécessaires pour les inciter à se concentrer davantage sur des programmes et des mesures très complets en faveur de la jeunesse. Au cours des années prochaines le Centre continuera à :

a) Aider les gouvernements, les services nationaux et les organisations gouvernementales à mettre en oeuvre les principes directeurs concernant la planification et les activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse, à consolider les relations avec les services nationaux pour la jeunesse par la diffusion d'informations sur les questions et les tendances nouvelles à long terme et à court terme intéressant la jeunesse, notamment au moyen de rapports, d'études et de recherches et d'analyses approfondies; et à fournir des services techniques et consultatifs sur demande;

/...

b) Renforcer l'appui aux activités de coopération technique visant à élaborer des programmes opérationnels pour les jeunes en tant que partie intégrante du développement socio-économique. L'accent portera sur l'aide aux Etats Membres, particulièrement aux pays en développement, dans l'adoption de mesures efficaces pour favoriser la participation des jeunes au processus de développement;

c) Faciliter et encourager la mise en oeuvre des principes directeurs au niveau régional - en liaison avec les plans régionaux d'action en faveur de la jeunesse - par l'échange d'informations et la coordination des activités;

d) Elaborer des mesures visant à resserrer la coopération interorganisations dans le domaine technique en vue d'accroître l'apport de ressources par le canal du système des Nations Unies, en s'efforçant d'attirer davantage de fonds et de ressources humaines tant de l'intérieur que de l'extérieur du système des Nations Unies. Ceci comprendrait : i) l'examen et l'évaluation systématique, en coopération avec les organes et institutions des Nations Unies intéressés, des projets de coopération technique dans l'intérêt des jeunes au niveau national; ii) l'identification et l'élaboration de projets et la recherche de contributions extérieures; iii) le suivi et l'évaluation des projets; iv) le suivi et l'évaluation des services consultatifs et la planification des activités du Conseiller interrégional en coopération avec le Département de la coopération technique pour le développement.

e) Renforcer les courants de communication entre le système des Nations Unies d'une part et les jeunes et les organisations de jeunes d'autre part, ce qui constitue un élément essentiel dans le processus d'activités continues en faveur de la jeunesse. Les consultations en cours et la coopération avec les organisations non gouvernementales et les organisations de jeunes à tous les niveaux seront encore développées pour encourager leur participation active à l'élaboration et à l'application de politiques en faveur de la jeunesse;

f) Faciliter la coopération entre les centres et instituts de recherche et encourager la recherche axée sur l'action et les études à des fins de diffusion.

#### Fonds des Nations Unies pour la jeunesse

##### 1. Activités au titre du cycle de projets

47. Depuis sa création en 1984, le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse a reçu près de 275 demandes d'assistance et il a fourni près de 300 000 dollars des Etats-Unis de dons pour des projets novateurs à effet catalytique dans le domaine de la jeunesse. Le tableau 1 donne les chiffres de la répartition des dons par région. Une liste des projets approuvés au cours de la période allant de janvier 1984 à juin 1988 figure en annexe I au présent rapport.

/...

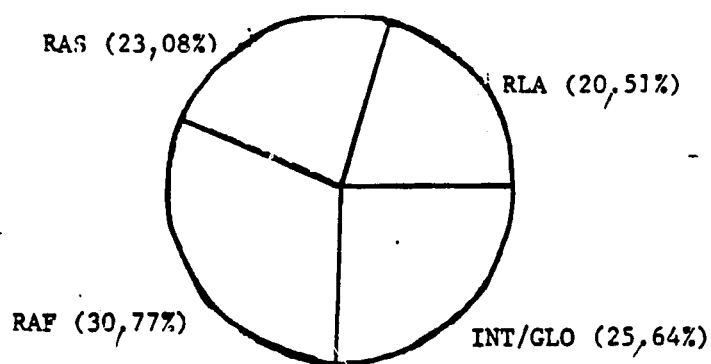
Tableau 1

Dons du Fonds pour la jeunesse, par région, nombre de projets  
 et montant des engagements

Région	<u>Nombre de projets approuvés</u>		<u>Valeur des dons en dollars E.-U.</u>	
	Janvier 1984 à déc. 1986	Janvier 1987 à juin 1988	Janvier 1984 à déc. 1986	Janvier 1987 à juin 1988
Afrique (RAF)	9	3	47 805	18 800
Asie et Pacifique (RAS)	8	1	57 780	4 100
Amérique latine et Caraïbes (RLA)	8	-	66 410	-
Interrégionale et mondiale (INT/GLO)	8	2	91 550	12 500
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>263 545</b>	<b>35 400</b>

48. Près des trois quarts des projets appuyés par le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse ont consisté en activités aux niveaux national et régional, tandis que les activités interrégionales et mondiales représentent 25 % de tous les projets, comme on peut le voir à la figure 1.

Figure 1. Répartition des projets par région : 1984-1988



RAS : Région Asie

RAF : Région Afrique

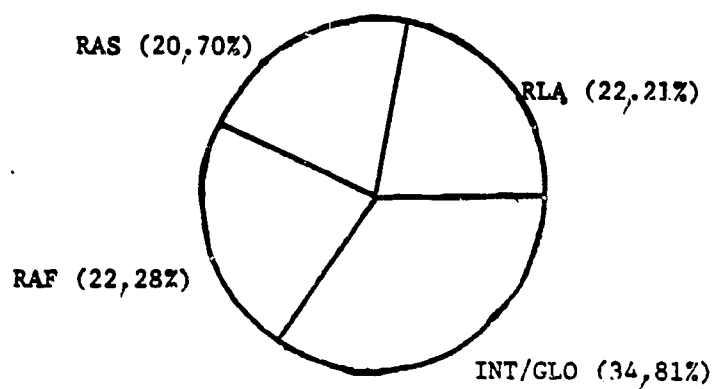
RLA : Région Amérique latine

INT/GLO - International Global : Interrégionale et mondiale

/...

49. La figure 2 montre que près des deux tiers des ressources totales dépensées par le Fonds ont été affectées à des activités nationales et régionales, tandis que le tiers restant était affecté à des activités interrégionales et mondiales à l'appui des objectifs de développement de l'Année dans le contexte des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse.

Figure 2. Répartition des dons par région : 1984-1988



50. Conformément aux directives données par l'Assemblée générale pour l'utilisation des ressources du Fonds, la priorité dans l'affectation des dons est allée aux activités novatrices à effet de catalyseur en faveur des jeunes et au renforcement des éléments relatifs à la jeunesse dans le développement global. Le tableau 2 contient des données sur les domaines précis d'activités et le nombre de projets qui ont été appuyés par le Fonds.

/...

Tableau 2

Répartition des projets approuvés et des montants qui leur ont été affectés, par domaine d'activité : janvier 1984-juin 1988

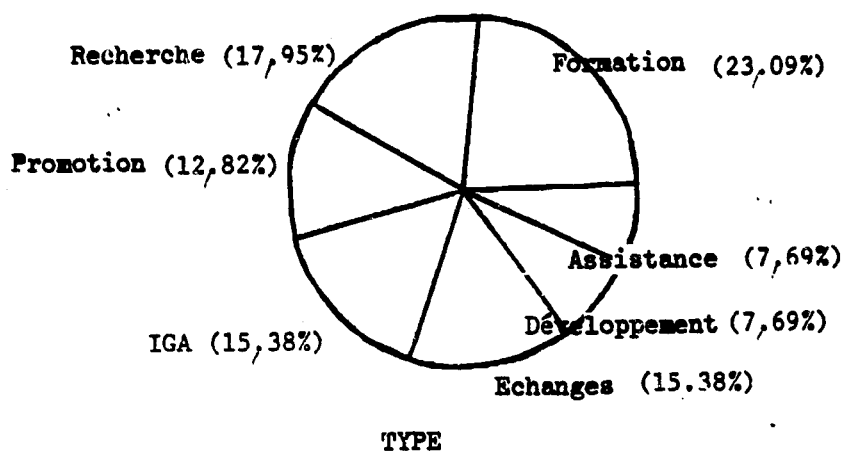
Domaine d'activité	Nombre de projets		Montants affectés (en dollars E.-U.)	
	Janvier 1984 à déc. 1986	Janvier 1987 à juin 1988	Janvier 1984 à déc. 1986	Janvier 1987 à juin 1988
Activités de promotion	5	-	50 000	-
Développement des organisations de jeunes	2	1	14 660	4 100
Aide aux organismes s'occupant de questions relatives à la jeunesse	3	-	42 290	-
Collecte de données et recherche appliquée	5	2	50 050	12 500
Formation	8	1	47 475	6 100
Echange d'informations	6	-	34 210	-
Activités rémunératrices	4	2	24 860	12 700
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>263 545</b>	<b>35 400</b>

51. La figure 3 montre que le Fonds s'est concentré sur l'aide aux activités de formation et de recherche qui ont représenté plus de 40 % des projets. Les activités visant à renforcer les infrastructures nationales et régionales en faveur de la jeunesse, par exemple les échanges d'informations et le développement d'organisations de jeunes, ont représenté un tiers des projets.

/...



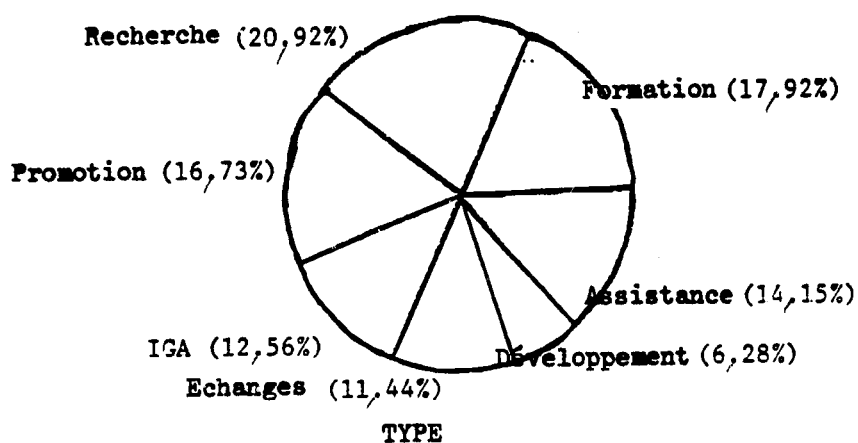
Figure 3. Répartition des projets par domaine d'activité : 1984-1988



IGA - Activités rémunératrices

52. Comme on peut le voir à la figure 4, la collecte des données, la recherche et la formation ont représenté près de 40 % des ressources dépensées. Le Fonds a également soutenu la mise en place de structures institutionnelles pour les jeunes, ce qui a représenté environ un cinquième de tous les dons. Environ 13 % des dons ont été affectés à des programmes visant à favoriser les activités rémunératrices des jeunes.

Figure 4. Répartition des dons par domaine d'activité : 1984-1988



/...

## 2. Expérience acquise dans l'exécution de certains projets

53. Conformément à son mandat et en dépit de ses ressources très limitées, le Fonds a jusqu'à présent joué un rôle modeste mais non négligeable dans le système des Nations Unies en fournissant un appui technique et matériel à des activités novatrices servant de catalyseur dans le domaine de la jeunesse. Une attention spéciale à cet égard est apportée au renforcement des capacités nationales, à la promotion de l'intégration et de la participation des jeunes au développement national et à l'amélioration des connaissances sur la jeunesse et le développement. Par exemple au Népal, le Fonds a soutenu un projet de protection de l'environnement qui a amené les populations locales à mieux connaître les problèmes de l'environnement et à inciter les jeunes à participer à la conservation et à la gestion des ressources naturelles. Au Sénégal et en Guinée-Bissau, le Fonds a soutenu des projets visant à la création d'emplois indépendants pour les jeunes et de possibilités d'activités rémunératrices pour les jeunes urbains.

54. Une importance particulière est également donnée à la collecte de données et à l'échange d'informations ainsi qu'à la recherche appliquée sur la situation des jeunes. Le Fonds a apporté un appui à l'élaboration et à la publication d'un petit manuel statistique sur la jeunesse en coopération avec le Bureau de statistique des Nations Unies. Le manuel donnera des indicateurs socio-économiques clefs qui sont indispensables pour l'élaboration et l'application de politiques et de programmes intégrés en faveur de la jeunesse.

55. Bien que les dons du Fonds aient été modestes, environ 7 500 dollars des Etats-Unis en moyenne, les données disponibles indiquent qu'ils ont servi à mobiliser trois ou quatre fois plus de ressources supplémentaires. En d'autres termes, les 298 985 dollars de dons faits depuis le début de l'Année ont mobilisé un total estimé à 1 million en ressources supplémentaires pour des activités en faveur de la jeunesse dans les pays en développement.

56. Ces quelques exemples d'activités appuyées par le Fonds et la brève description des effets multiplicateurs permettent de voir comment le Fonds complète - sans qu'il y ait double emploi - d'autres formes d'assistance disponible et a contribué à renforcer et à améliorer les capacités nationales.

## 3. Gestion et mobilisation des ressources

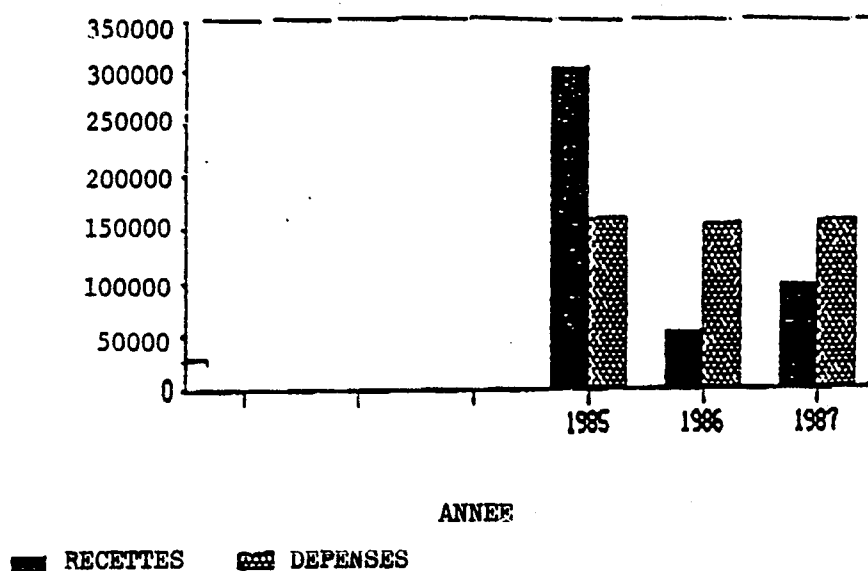
57. Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, en sa qualité d'administrateur des programmes du Fonds, continue à chercher des moyens nouveaux et efficaces de rationaliser et de renforcer ses activités. Les propositions de financement sont évaluées par le Comité des opérations du Fonds d'affectation spéciale créé à l'intérieur du Centre dans le courant de 1987, et dont les recommandations sont soumises au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour approbation. La création du Comité a contribué à réduire considérablement le temps nécessaire à l'évaluation et à l'approbation des projets pour financement.

58. Comme on l'a indiqué plus haut, le Fonds est dans une position exceptionnelle non seulement pour apporter une aide directe, tant fonctionnelle que financière aux pays en développement, mais aussi pour agir comme catalyseur dans la mobilisation des ressources. La demande d'assistance adressée au Fonds demeure élevée mais les contributions ont malheureusement baissé, élargissant l'écart entre les besoins et

/...

les disponibilités en ressources. Par exemple, on note avec regret que seul un Etat Membre a versé une contribution au Fonds au cours de l'année 1987. Comme l'indique la figure 5, les contributions au Fonds qui ont atteint leur maximum pendant l'Année internationale de la jeunesse en 1985 sont restées bien inférieures à ses dépenses au cours des activités de suivi.

Figure 5. Recettes et dépenses du Fonds des Nations Unies pour la jeunesse : 1985-1987



59. Il est évident que si le Fonds doit s'acquitter du rôle qui lui a été confié et s'il doit réaliser des progrès réels dans la poursuite des objectifs de développement de l'Année, il est indispensable de donner d'urgence un nouvel élan à la mobilisation des ressources. Ceci est d'autant plus important que l'expérience du Fonds montre que même des dépenses modestes ont conduit à une action pratique d'un grand intérêt pour les jeunes dans de nombreux pays en développement. Un élément important dans cet effort de mobilisation des ressources concerté pourrait être la décision d'inclure le Fonds pour la jeunesse parmi les activités relevant de la Conférence annuelle d'annonces de contributions.

V. APPLICATION DES PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT LA PLANIFICATION ET LES ACTIVITES DE SUIVI EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : ACTIVITES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

60. Les organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, ont travaillé, individuellement et collectivement, à la mise en oeuvre des principes directeurs. On trouvera une description détaillée de ces activités dans les rapports que le Secrétaire général a présentés à l'Assemblée générale à ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions (A/41/578, A/41/621, A/42/595).

/...

61. Dans le cadre du système des Nations Unies, les organismes concernés, y compris les commissions régionales, ont mis au point de nouveaux programmes pour la jeunesse et renforcé les activités du programme ordinaire au titre du suivi. En conséquence, on a enregistré dans ce système un accroissement des activités de recherche, d'information et de formation ainsi que des activités opérationnelles intéressant la jeunesse.

62. Divers organismes des Nations Unies ont tenu des séminaires, ateliers et consultations pour aider les gouvernements à élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des politiques de la jeunesse, insistant sur le développement de l'infrastructure et la sélection des domaines prioritaires. Dans de nombreux cas, cette assistance a pris la forme, par exemple, d'un appui technique et matériel aux divers comités nationaux de la jeunesse, de la diffusion de résultats de la recherche, de la promotion d'activités de coopération technique en faveur de la jeunesse aux niveaux national et local, et de services consultatifs fournis aux gouvernements sur leur demande.

63. De nombreux organismes des Nations Unies ont récemment créé des mécanismes pour améliorer les communications entre eux-mêmes et d'autres organismes des Nations Unies, les commissions régionales et les organisations de jeunesse afin d'encourager à tous les niveaux une participation active à la mise en oeuvre des politiques et des programmes pour la jeunesse. Ainsi, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a créé un mécanisme permanent chargé de coordonner les activités entre les organismes régionaux du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

64. Divers organismes des Nations Unies ont resserré leur collaboration avec les ONG, afin d'encourager celles-ci à participer activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et programmes relatifs à la jeunesse. En outre, le FISE, la FAO, l'OIT, l'OMS, l'Unesco, le PNUE, le FNUAP et l'Office des Nations Unies à Vienne/Centre pour le développement social et les affaires humanitaires continuent de fournir un appui technique à diverses ONG internationales.

65. Plusieurs organismes des Nations Unies ont lancé des initiatives conjointes dans le domaine de la jeunesse. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a exécuté en coopération avec le PNUD des projets opérationnels intéressant les jeunes à Madagascar, en Indonésie et aux Seychelles. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni une assistance à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour un projet d'étude interrégional sur la contraception chez les adolescentes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le FNUAP continuent à collaborer pour promouvoir l'éducation démographique dans le cadre de programmes pour la jeunesse rurale et les jeunes agriculteurs financés par la FAO.

66. Divers organismes des Nations Unies ont effectué des recherches, présentées sous forme de rapports, publications techniques, enquêtes ou monographies de pays, sur la situation des jeunes en général et sur les questions et problèmes particuliers à certains groupes de jeunes. Ces recherches ont porté notamment sur la drogue chez les jeunes, le logement des jeunes, les besoins des jeunes femmes et des jeunes travailleurs, l'emploi, les jeunes des régions rurales, les besoins des jeunes en matière de santé et la situation de la jeunesse dans le monde.

/...

67. Plusieurs organismes des Nations Unies ont aidé les Etats Membres à établir ou à renforcer des programmes de formation à l'intention des jeunes travailleurs et des animateurs s'occupant de jeunes. Ainsi, des ateliers et des séminaires de tous niveaux ont été organisés pour développer les capacités d'administration et de direction des jeunes des zones rurales, des jeunes femmes et des jeunes agents du développement communautaire. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), par exemple, a lancé des programmes et des projets pour la jeunesse dans les domaines de l'éducation et des communications et a également appuyé des projets ayant trait à l'éducation démographique et à la vie familiale, à la planification de la famille et à la communication.

68. Quelques organismes des Nations Unies se sont employés à faciliter le plus possible la diffusion de l'information auprès des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des organisations de jeunesse partout dans le monde. De nombreux bulletins et publications sont parus, tels que le Bulletin des stupéfiants (Division des stupéfiants), CEPAL Review (CEPALC), Momentum et le Bulletin d'information sur la jeunesse (CESAP), le Bulletin d'information sur la jeunesse (Office des Nations Unies à Vienne/Centre pour le développement social et les affaires humanitaires), Youth News (Volontaires des Nations Unies) et Youth Works (FAO).

#### Coopération interorganisations

69. Le Groupe de travail interorganisations officieux chargé des questions de caractère technique intéressant la jeunesse, établi en 1981, a servi de mécanisme de coordination des travaux préparatoires de l'Année internationale de la jeunesse et contribue maintenant aux activités de suivi. Il est composé des responsables des programmes relatifs à la jeunesse réalisés par l'Office des Nations Unies à Vienne/Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le programme des Volontaires des Nations Unies. Deux des principaux objectifs sont 1) de renforcer la capacité des Etats Membres en matière de formulation et d'application des politiques et programmes interdisciplinaires en faveur de la jeunesse et 2) de faire prévaloir dans le système des Nations Unies une approche globale et coordonnée des questions relatives à la jeunesse, en vue de définir de nouvelles orientations après l'Année internationale de la jeunesse (voir A/41/518 et A/41/595).

70. Ce mécanisme a également facilité la réalisation de projets d'assistance technique sur le terrain et a servi à déterminer les moyens d'appliquer, d'examiner et d'évaluer les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse dans le cadre des principes directeurs concernant la planification et les activités de suivi en faveur de la jeunesse.

71. La sixième session du Groupe de travail interorganisations officieux chargé des questions de caractère technique intéressant la jeunesse s'est tenue à Vienne les 8 et 9 mars 1988. Les questions examinées par le Groupe comprenaient un bilan des progrès réalisés pendant la période consécutive à l'Année internationale de l'enfance, la mise au point de services d'appui pour les mécanismes nationaux relatifs à la jeunesse, et des mesures pour renforcer l'assistance technique dans

/...

le domaine de la jeunesse. Le Groupe a souligné que les gouvernements devaient veiller à intégrer les politiques de la jeunesse dans la planification du développement national. Une autre question qui a retenu l'attention du Groupe a été la nécessité, pour tous ceux qui au niveau des pays participent à la planification et à la mise en oeuvre des programmes et projets pour la jeunesse, d'encourager la collaboration interinstitutions de manière à tirer le meilleur parti de l'assistance extérieure. Le rapport de la sixième session du Groupe de travail interorganisations officieux chargé des questions de caractère technique intéressant la jeunesse qui s'est tenue les 8 et 9 mars 1988 à Vienne a été présenté au Comité administratif de coordination.

#### VI. COURANTS DE COMMUNICATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA JEUNESSE ET LES ORGANISATIONS DE JEUNES

72. Les principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse accordent une attention particulière à la nécessité de développer les courants de communication entre l'Organisation des Nations Unies et la jeunesse et les organisations de jeunes. A cet égard, ils soulignent l'importance du rôle que jouent sur le terrain les organisations non gouvernementales en fournissant les moyens et le cadre nécessaires à la participation directe des jeunes au développement. Le renforcement du rôle de ces organisations est donc considéré comme prioritaire dans le cadre des activités de suivi de l'Année internationale, car l'on estime qu'il est impératif que les jeunes participent pleinement et de manière plus effective à la vie sociale - ce qui est à la fois un objectif en soi et un moyen d'améliorer les perspectives du développement et de la paix.

73. En outre, les principes directeurs contiennent tout un ensemble de considérations générales et directives spécifiques qui ont trait aux courants de communication entre l'Organisation des Nations Unies et la jeunesse et les organisations de jeunes. De plus, les organisations non gouvernementales de jeunes et les organisations liées à la jeunesse sont expressément invitées à appliquer les principes directeurs et tout autre principe directeur visant à améliorer les courants de communication entre l'Organisation des Nations Unies et la jeunesse et les organisations de jeunes, qui figurent dans les résolutions 32/135 et 36/17 de l'Assemblée générale, respectivement.

##### A. Activités déployées à l'échelon national

74. Comme indiqué précédemment, de nombreux pays ont mis en place des organismes nationaux chargés de la jeunesse en vue de réaliser les objectifs de l'Année internationale. Dans certains d'entre eux, les organisations non gouvernementales de jeunes continuent d'être des partenaires essentiels pour la coordination, au niveau national, de l'action en faveur de la jeunesse, pour la promotion et la mise en oeuvre des projets et activités concernant les jeunes, etc.

75. Le Programme des Nations Unies pour le développement a, par l'intermédiaire de ses représentants et coordonnateurs résidents, aider à créer des comités nationaux chargés des jeunes, et à mettre au point et à financer des projets d'assistance technique intéressant les jeunes.

/...

76. La coopération entre le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne et les centres d'information des Nations Unies et le Département de l'information se poursuit, en vue d'améliorer la diffusion et l'échange d'informations sur les questions intéressant la jeunesse. Les centres d'information des Nations Unies ont donné une large publicité aux objectifs de l'Année internationale de la jeunesse, ont aidé à identifier les grandes questions intéressant les jeunes dans de nombreux pays et ont contribué à la collecte et à la diffusion d'informations sur ces questions aux niveaux communautaire et national.

#### B. Activités déployées à l'échelon régional

77. Les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies continuent de jouer un rôle vital s'agissant d'appuyer et de compléter les courants de communication qui existent au niveau national et d'encourager les jeunes à jouer un rôle actif dans la société. Elles ont participé activement à la promotion et à l'application des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse, en particulier pour ce qui est des courants de communication; elles ont, entre autres, fourni des services consultatifs, élaboré des projets régionaux et organisé des séminaires et des journées d'études sur des questions spécifiques, coordonné leurs activités avec des organisations sous-régionales et régionales de jeunes, et organisé des cours de formation à l'intention de jeunes animateurs.

78. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a organisé, le 24 juin 1987, une réunion de travail sur le thème "Adolescence-jeunesse : réalités et perspective". Elle a aussi participé à la Reunión latinoamericana de Jóvenes (Réunion latino-américaine de jeunes), organisée par l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (Chili, 25-30 octobre 1987). Les discussions portaient essentiellement sur la situation des jeunes femmes en Amérique latine.

79. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a récemment créé un mécanisme ordinaire chargé de la coordination et de la coopération dans le domaine de la jeunesse entre les membres du système des Nations Unies appartenant à la région, et de la consultation et de la coopération entre ceux-ci et les organisations non gouvernementales de la région. L'objectif est d'imprimer un nouvel élan à la collaboration opérationnelle dans la façon d'envisager les travaux intéressant les jeunes de la région de l'Asie et du Pacifique.

#### C. Activités déployées à l'échelon international

80. Le Youth Information Bulletin publié par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (Office des Nations Unies à Vienne), qui met l'accent sur les principales questions concernant les jeunes, les porte à la connaissance de ces derniers et en assure la publicité, notamment auprès des jeunes, tout en rendant compte des programmes et activités exécutés en leur faveur, constitue un des principaux moyens de communication. La mise en place de réseaux d'information à divers niveaux, englobant notamment les comités nationaux de coordination, les commissions régionales, les centres de recherche sur la jeunesse et les organisations de jeunes, a contribué à développer les sources d'information

/...

du Bulletin. Sa périodicité a aussi été revue et, depuis janvier 1988, il paraît trois fois par an. En janvier 1988, le Centre, notamment grâce à une contribution de l'Union internationale des étudiants, a lancé une lettre d'information intitulée IYY Follow-up. Publiée chaque trimestre, cette lettre s'adresse principalement aux comités nationaux de coordination et aux organisations non gouvernementales de jeunes et liées à la jeunesse.

81. Le Département de l'information continue de diffuser des informations sur la jeunesse. A cet égard, un nouveau programme de télévision, "UN in Action", présente des questions concernant la jeunesse dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Des articles de fond rédigés en allemand, en anglais et en français et consacrés aux réalisations de l'Année internationale de la jeunesse ont été adressés aux organes gouvernementaux, aux organisations non gouvernementales, aux établissements d'enseignement et aux médias. De plus, la brochure intitulée Hope for Tomorrow: The United Nations for Young People continue d'être diffusée sur demande.

82. En collaboration avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, de nombreuses organisations non gouvernementales ont participé à la préparation de documents ayant trait à la jeunesse, et du répertoire des organisations de jeunes. Nombre d'entre elles ont fourni un appui aux principes directeurs et pris des mesures concrètes pour les faire connaître à leurs organisations affiliées, en soulignant la nécessité d'assurer un suivi approprié de l'Année internationale. La communauté internationale Baha'ie a fourni les services d'un stagiaire au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de septembre 1987 à juin 1988.

83. Les organisations non gouvernementales continuent de sensibiliser l'opinion publique aux questions intéressant les jeunes et d'effectuer, dans ce domaine, d'importantes activités de recherche qui vont de la collecte de données à des enquêtes davantage orientées vers l'action et débouchant sur des recommandations concrètes en vue d'aider les gouvernements à formuler des politiques destinées à améliorer la situation des jeunes. De nombreuses organisations non gouvernementales ont organisé des réunions, des séminaires, des journées d'étude et des conférences à tous les niveaux, contribuant ainsi à promouvoir la participation des jeunes à la vie sociale. De plus, la plupart des organisations de jeunes et non gouvernementales internationales ont mis en place leur propre service d'informations sur la jeunesse ou destinées à celle-ci sous la forme de lettres d'informations, de magazines et de matériel destinés aux médias.

84. La Réunion officieuse de Genève continue à servir de tribune pour la coopération entre diverses organisations de jeunes et d'étudiants, sous la forme de réunions périodiques, de journées d'étude sur des thèmes spécifiques et d'une participation à des réunions des Nations Unies. Cette réunion constitue un important moyen de communication sur des questions d'intérêt mutuel entre le système des Nations Unies et de nombreuses organisations non gouvernementales internationales de jeunes; elle a aussi pour objectif de promouvoir les échanges de vues sur les principaux problèmes entre les organisations de jeunes et de favoriser les initiatives et les programmes conjoints de nombreuses organisations non gouvernementales auxquelles participent les jeunes. Ces activités sont énoncées dans le plan d'action de la Réunion officieuse de Genève pour 1987-1988.

/...



85. Le Comité des organisations non gouvernementales sur la jeunesse (Vienne), qui regroupe des organisations internationales non gouvernementales de jeunes, des organisations ayant des sections de jeunes et des organisations s'intéressant à la jeunesse, représente lui aussi un moyen de communication important. Depuis sa création en 1982, le Comité s'est réuni régulièrement et a pu établir des liens solides entre l'Organisation des Nations Unies et la jeunesse. Une table ronde sur le chômage chez les jeunes, qui s'est tenue en septembre 1987 à Vienne, a constitué une activité importante du Comité, qui a aussi élaboré un plan d'action pour 1988 dans lequel les problèmes de chômage chez les jeunes et de l'environnement occupent une place centrale.

VII. ACTIVITES DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES  
N'APPARTENANT PAS AU SYSTEME DES NATIONS UNIES

86. Diverses organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies appuient pleinement les activités de suivi de l'Année internationale de la jeunesse et y participent activement. Parmi ces activités, on mentionnera l'organisation de réunions de haut niveau pour aider les gouvernements à mettre au point des politiques en faveur des jeunes, l'organisation de stages de formation et de réunions de travail pour moniteurs et agents s'occupant de la jeunesse, des activités de recherche et d'étude sur la situation et les besoins des jeunes, des programmes d'échange de jeunes, et la promotion des objectifs de l'Année internationale.

87. Le Conseil de l'Europe, par le biais de son Centre européen pour la jeunesse, dispense une formation à l'intention d'animateurs de mouvements de jeunes et de moniteurs et organise des séminaires et des cours sur des questions touchant les politiques, les plans et les programmes intéressant la jeunesse. Le Centre fournit une assistance à des organisations internationales non gouvernementales européennes s'occupant des jeunes en organisant des sessions d'étude et des activités sociales et culturelles.

88. Sous l'égide du Programme du Commonwealth pour la jeunesse, des responsables de ministères de la jeunesse d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique Sud continuent de se réunir tous les deux ans. Siégeant dans le cadre du Programme en tant que "Conseil régional consultatif", ces responsables conseillent les directeurs régionaux du Programme. Le Conseil émet des recommandations au sujet des stages de formation, du budget de la recherche et de l'évaluation du Programme. Le secrétariat du Programme du Commonwealth pour la jeunesse tient également lieu de centre d'échange d'informations en publiant des renseignements sur les nouvelles initiatives prises par les gouvernements membres du Commonwealth. Les recherches et études en cours ou prévues portent notamment sur les thèmes suivants : structures et mécanismes pour la participation des jeunes, projets des ministères de la jeunesse visant à coupler l'emploi et l'enseignement et activités visant à encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

89. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) procède, en étroite collaboration avec le Mouvement panafricain de la jeunesse (MPJ), à l'examen de la situation et des besoins de la jeunesse africaine dans le cadre du Plan d'action régional africain pour la jeunesse.

/...

VIII. ACTIVITES DES CENTRES ET INSTITUTS DE RECHERCHE  
DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE

90. Partant de l'hypothèse qu'il était indispensable pour formuler, mettre en oeuvre et évaluer des programmes et politiques en faveur de la jeunesse, de disposer de statistiques et d'analyses adéquates, on considère que la promotion des activités de recherche sur les jeunes à tous les niveaux est une dimension majeure du suivi de l'Année internationale.

91. Les centres et instituts de recherche intéressés ont vu leur importance s'accroître depuis l'Année internationale de la jeunesse. Ils évaluent la situation et les besoins des jeunes et mettent au point des stratégies et plans en faveur de la jeunesse. Les centres de recherche sur la jeunesse ont contribué de manière substantielle à une meilleure compréhension des jeunes et ont produit des informations précieuses s'agissant d'améliorer leur situation. Les Etats Membres, les institutions et organes du système des Nations Unies et les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales sont encouragés à renforcer leur appui aux activités et aux projets de ces instituts de recherche sur la jeunesse et à leur accorder davantage d'attention.

92. Plusieurs centres et instituts de recherche ont organisé des activités spécifiques autour des trois thèmes de l'année : participation, développement et paix. D'autres ont effectué des recherches sur certaines questions particulières concernant la jeunesse, telles que la délinquance juvénile, le chômage des jeunes, les loisirs, l'éducation et la formation des jeunes, l'épanouissement de la personnalité et les comportements et attitudes de la jeunesse.

93. Certains centres de recherche mènent des études et des enquêtes dans le but de formuler une politique nationale en faveur de la jeunesse. Il s'agit pour la plupart d'organismes gouvernementaux opérant au sein d'un ministère ou d'une administration des pays concernés. Il peut s'agir aussi d'institutions non gouvernementales et privées qui axent leurs recherches sur les aspects psychologiques et sociologiques de l'épanouissement des jeunes.

IX. HOPE 87

94. Dans le monde contemporain, le chômage et le sous-emploi des jeunes demeure un problème majeur. Le fait que dans de nombreuses régions du monde un nombre toujours croissant de jeunes ne trouve pas d'emploi stable et sûr ne peut avoir que des conséquences menaçantes pour l'avenir. L'avènement d'une génération dénuée de compétences adéquates ou d'expérience du travail productif affecte gravement le processus de renouvellement de la main-d'oeuvre et menace le développement et la croissance économique future.

95. Compte tenu de la gravité du problème du chômage des jeunes, l'Assemblée générale a, sur l'initiative du Gouvernement autrichien, adopté à l'unanimité la résolution 40/16 intitulée "Possibilités offertes à la jeunesse". Comme suite à cette résolution, le Gouvernement autrichien a organisé une manifestation internationale appelée "Hope 87" (Hundreds of Original Projects for Employment) (Des centaines de projets originaux pour l'emploi) qui s'est tenue à Vienne du 28 avril au 2 mai 1987. Elle a été l'expression de la volonté de l'Autriche de

/...

partager avec d'autres, en particulier avec les pays en développement, son expérience dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, et de mettre au point des programmes d'éducation et de formation qui puissent servir de modèle à d'autres pays (voir A/42/595, par. 77 à 80).

96. A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 42/53 intitulée "Possibilités offertes à la jeunesse". Dans cette résolution, l'Assemblée a noté la création à Vienne, avec l'aide du Gouvernement autrichien, d'un Institut Hope 87, et prié le Secrétaire général d'inclure dans le rapport sur la jeunesse qu'il devait présenter à l'Assemblée lors de sa quarante-troisième session, un compte rendu des activités menées par l'Institut.

97. La création et le financement du Secrétariat permanent de l'Institut Hope 87 ont été approuvés par le Gouvernement autrichien le 2 août 1988. Ce gouvernement a, pour 1989, alloué à l'Institut un budget de 1,5 million de schillings autrichiens. L'Institut a pour tâche de promouvoir la participation des jeunes au développement par le biais d'activités rémunératrices en encourageant les activités et programmes de formation professionnelle et d'éducation nécessaires, de mettre au point une banque de données exhaustive et d'organiser des concours et des foires commerciales pour promouvoir l'emploi des jeunes. L'accent est mis sur les activités de coopération technique susceptibles de contribuer à la réalisation de projets relatifs à l'emploi des jeunes. L'Institut a jusqu'à présent entrepris les activités suivantes :

- a) Négociations avec 17 pays pour créer des bureaux Hope 87 sur leur territoire;
- b) Mise au point d'un manuel de formation type pour le personnel de Hope 87;
- c) Création d'une banque de données;
- d) Réalisation d'études de faisabilité en ce qui concerne les projets les plus appropriés soumis au Colloque qui s'est tenu en 1987.

98. Le Secrétaire général suggère qu'une lettre d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement autrichien soit élaborée et échangée sur la base des règles et règlements pertinents de l'Organisation des Nations Unies et sans engagement financier de la part de cette dernière. Cette lettre d'accord comprendrait un accord sur a) la poursuite de l'échange d'informations en vue de faciliter le travail de l'Institut Hope 87 et l'information régulière des organes intergouvernementaux intéressés au sujet des activités de l'Institut par le biais de rapports du Secrétaire général, et b) chaque fois que cela est possible à l'aide de ressources extra-budgétaires, la possibilité de fournir l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies aux activités et aux projets de l'Institut.

Notes

- 1/ Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Congo, Ethiopie, Fidji, Gambie, Inde, Israël, Kenya, Kiribati, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Mali, Mexique, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Singapour, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo et Tunisie.
- 2/ Algérie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Danemark, Ecosse, Equateur, Espagne, Finlande, France, Indonésie, Japon, Malaisie, Malawi, Népal, Niger, Oman, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Suisse, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.
- 3/ Chypre, Colombie, Hongrie, Iraq, Irlande, Maldives, Nigéria, Pologne, Sénégal, Tuvalu et Zambie
- 4/ Algérie, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Botswana, Chypre, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Espagne, Fidji, Finlande, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Koweït, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Népal, Ouganda, Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Tuvalu et Venezuela.
- 5/ Bahamas, Bangladesh, Bolivie, Cameroun, Canada, Chine, Danemark, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Ghana, Grèce, Indonésie, Israël, Malaisie, Maroc, Népal, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Sierra Leone, Swaziland, Uruguay et Zimbabwe.
- 6/ Algérie, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Ecosse, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Gabon, Inde, Indonésie, Irlande, Japon, Kenya, Kiribati, Koweït, Luxembourg, Malawi, Maldives, Maroc, Népal, Niger, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Qatar, Sénégal, Seychelles, Singapour, Suède, Togo, Turquie, Tuvalu, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela et Zambie.
- 7/ Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Brésil, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Danemark, Ecosse, Egypte, Equateur, Espagne, Finlande, Grèce, Hong-kong, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Kiribati, Koweït, Luxembourg, Malawi, Mauritanie, Népal, Oman, Pakistan, Philippines, Pologne, République de Corée, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Venezuela et Yougoslavie.
- 8/ Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Birmanie, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Danemark, Ecosse, Espagne, Finlande, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Japon, Kiribati, Malaisie, Malawi, Mongolie, Népal, Niger, Oman, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Seychelles, Singapour, Suède, Swaziland, Tchécoslovaquie, Togo, Turquie, Venezuela, Yémen démocratique et Yougoslavie.

/...

9/ Algérie, Autriche, Bahamas, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Irlande, Kenya, Kiribati, Malawi, Niger, Pakistan, Philippines, Sénégal, Suède, Togo, Turquie, Tuvalu et Zambie.

10/ Bangladesh, Birmanie, Ethiopie, Grèce, Italie, Malaisie, Philippines, Pologne et Suriname.

11/ Afghanistan, Bangladesh, Cameroun, Ethiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Inde, Malaisie, Mali, Nigéria, Pakistan, Philippines, Sénégal et Thaïlande.

12/ Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Chili, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Kenya, Kiribati, Malawi, Népal, Pakistan, Philippines, Singapour, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

13/ Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Canada, Chili, Chine, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Ghana, Hongrie, Israël, Kenya, Kiribati, Malawi, Maroc, Népal, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Sierra Leone, Singapour, Swaziland, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela et Zimbabwe.

14/ Afghanistan, Bénin, Brunéi Darussalam, Canada, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Hong-kong, Inde, Malaisie, Mali, Maroc, Philippines, Sénégal, Singapour, Thaïlande et Togo.

15/ Burkina Faso, Costa Rica, Grèce, Norvège, Pologne et Tchécoslovaquie.

16/ Australie, Birmanie, Burkina Faso, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Philippines, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Swaziland, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

17/ Afghanistan, Albanie, Autriche, Bangladesh, Bulgarie, Chine, Costa Rica, Egypte, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Maroc, Mongolie, Philippines, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique et Yougoslavie.

18/ Birmanie, Inde, Népal et Thaïlande

19/ Afghanistan, Argentine, Autriche, Bahamas, Barbade, Chypre, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Iraq, Japon, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen démocratique et Yougoslavie.

20/ Afghanistan, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cuba, Egypte, Grèce, Jamahiriya arabe libyenne, Nigéria, Oman, République socialiste soviétique de Biélorussie et Yémen démocratique.

/...

A/43/601  
Français  
Page 30

21/ Argentine, Cameroun, Inde, Indonésie, Kenya, Maroc, Mauritanie, Philippines, Sénégal et Thaïlande.

22/ Allemagne, République fédérale d', Bangladesh, Brunéi Darussalam, Fidji, Japon, Madagascar, Népal, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Turquie.

/...

ANNEXE

Projets bénéficiant d'une assistance du Fonds des Nations Unies  
pour la jeunesse de janvier 1984 à juin 1988

A. Afrique

1. Gouvernement cap-verdien : Etude sur la situation de la jeunesse au Cap-Vert.
2. Gouvernement congolais : Création de deux galeries d'art traditionnel a/.
3. Gouvernement djiboutien : Appui à la création d'un centre de jeunes.
4. Gouvernement malien : Assistance à un centre de formation agricole pour les jeunes.
5. Gouvernement rwandais : Création de deux groupes de jeunes apiculteurs.
6. Christian Welfare and Social Relief Organization (Organisation chrétienne d'aide et de secours social) : Programme d'alphabétisation pour les jeunes déscolarisés (Sierra Leone) a/.
7. Swaziland Workcamps Association (Association des camps de travail du Swaziland) : Assistance destinée à la création de l'organisation d/.
8. Fédération internationale de la jeunesse pour l'étude et la conservation de l'environnement : Plantation d'arbres et formation à la gestion de la faune (République-Unie de Tanzanie) h/.
9. Gouvernement zimbabwéen : Assistance à une équipe de construction.
10. Gouvernement zimbabwéen : Assistance au projet de Gokwe destiné à enseigner aux jeunes les techniques de soudage pour la fabrication d'outils agricoles a/.
11. Jeunesse africaine Amilcar Cabral : Appui à l'Association des jeunes (Guinée-Bissau).
12. Gouvernement sénégalais : Projet d'exploitation avicole de Ndiang Fall dirigée par des jeunes.

B. Asie et Pacifique

13. Fédération internationale de la jeunesse pour l'étude et la conservation de l'environnement : Camps de travail de développement rural et formation de jeunes animateurs (Bangladesh) h/.
14. Centre national de jeunes des Maldives : Formation de la jeunesse rurale au scoutisme a/.
15. Fédération internationale de la jeunesse pour l'étude et la conservation de l'environnement : Programme de formation à la conservation des forêts et à la gestion des sols (Népal) h/.

/...

16. Organisation népalaise de la jeunesse : Septième Conférence internationale des organisations non gouvernementales sur la pharmacodépendance (Katmandou, 23-28 septembre 1985) d/.
  17. Organisation népalaise de la jeunesse : Assistance à un programme de reboisement.
  18. Gouvernement sri lankais : Assistance au Centre d'accueil des jeunes citadins appartenant aux groupes à faible revenu vivant dans les taudis et les bidonvilles à Colombo-Ouest a/.
  19. Organisation internationale pour le progrès industriel, spirituel et culturel : Onzième Réunion de jeunes d'Asie et du Pacifique (Koror, Palaos, 10-14 mars 1986) d/.
  20. Organisation internationale des unions de consommateurs, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : Journées d'étude à l'intention des porte-parole des jeunes consommateurs (Penang, Malaisie, 10-23 novembre 1985) d/.
  21. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : Formation de jeunes animateurs - Kuala Lumpur, Malaisie (août 1986); Séoul, République de Corée (octobre 1986).
- C. Amérique latine et Caraïbes
22. Gouvernement argentin : Réunion sous-régionale d'un groupe d'experts sur les politiques relatives à la jeunesse (Buenos Aires, 24-28 septembre 1985).
  23. Gouvernement bolivien : Soins de santé préventifs dispensés dans le cadre d'un programme d'exercices physiques pour les jeunes de 15 à 18 ans a/.
  24. Gouvernement costa-ricien : Publication de brochures contenant les conclusions d'études relatives aux jeunes.
  25. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) : Etude sur la situation et les perspectives de la jeunesse au Brésil, au Chili et en Uruguay.
  26. CEPALC : Deuxième Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur l'Année internationale de la jeunesse (Montevideo, Uruguay, 26-29 août 1985).
  27. CEPALC : Etude sur la situation et les perspectives de la jeunesse au Honduras, au Nicaragua, en République dominicaine et au Venezuela.
  28. CEPALC : Réunion d'un groupe d'experts chargé d'analyser les résultats des études par pays sur la situation des jeunes en Amérique latine (Caracas, Venezuela, mars 1986).
  29. Institut latino-américain et caraïbe de planification économique et sociale (ILPES) : Séminaire de formation sur les politiques et programmes nationaux relatifs aux jeunes, organisé à l'intention des fonctionnaires et experts des pays de la région andine (Buenos Aires, 23-25 septembre 1985).

/...



D. Projets interrégionaux et mondiaux

30. Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives (COPAC) : Etude et manuel sur la jeunesse et les coopératives.
31. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Bureau de statistique) : Préparation du manuel "Indicateurs statistiques sur les jeunes" c/.
32. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Bureau de statistique) : Préparation d'un diagramme statistique sur les jeunes (en anglais) c/.
33. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Bureau de statistique) : Préparation d'un diagramme statistique sur les jeunes (en espagnol et en français).
34. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Département de l'information) : Préparation et publication d'une brochure sur l'Année internationale de la jeunesse d/.
35. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Département de l'information) : Préparation d'un séminaire sur l'information relative à l'Année internationale de la jeunesse.
36. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse) : Publication du bulletin d'information mensuel Channels e/.
37. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse) : Appui institutionnel à Channels par la nomination d'un rédacteur en chef e/.
38. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : Service de liaison non gouvernemental : Assistance aux programmes concernant les forêts d/.
39. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Bureau de statistique) : Livret de statistiques graphiques sur les jeunes c/.

Notes

- a/ Cofinancé par une contribution spéciale du Gouvernement japonais.
- b/ Cofinancé par une contribution spéciale du Gouvernement néerlandais.
- c/ Financés par une contribution spéciale de Soka Gakkai, Japon, (organisation non gouvernementale).
- d/ Cofinancé par une contribution spéciale du Gouvernement canadien.
- e/ Cofinancé par des contributions spéciales des Gouvernements du Canada et de la République fédérale d'Allemagne, par le Comité national de coordination de la République fédérale d'Allemagne pour l'Année internationale de la jeunesse et par l'organisme de loterie des Pays-Bas.

-----